

COARRAZE
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19
Votants : 19

Le dix neuf décembre deux mille dix neuf, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Coarraze s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Jean SAINT-JOSSE, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2019

Présents : Jean-pierre BASSE-CATHALINAT, Alain GARCES, Jean SOUVERBIELLE, Christine MEUNIER, Sylvie GARCIA Adjoints, Jean LATAPIE, Maryline REQUIER, Jean-Pierre CAZE, Josie POMMIES-IRIBARNE, Viviane POLA, Marie-Agnès MENORET-ULTRA, Catherine VIGNEAUX, Thierry PENOUILH,

Secrétaire de séance : Christine MEUNIER

Absents excusés :

Céline CAZALA a donné procuration à Christine MEUNIER

Laurent GABEN a donné procuration à Jean SOUVERBIELLE

Isabelle MARTINEZ a donné procuration à Jean SAINT-JOSSE

Guillaume RYCKBOSCH a donné procuration à Jean-pierre BASSE-CATHALINAT

Michel LUCANTE a donné procuration à Thierry PENOUILH

Projet de centrale solaire sur la commune

Suite à la réhabilitation de l'ancienne décharge, la commune de Coarraze s'est rapprochée de la SEM EnR64 (société d'économie mixte créée à l'initiative du SDEPA) pour lui confier l'étude de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur ce foncier.

M. Stéphane CASTET d'EnR64 fait une présentation du projet au conseil municipal.

En première approche il ressort de cette étude les points suivants :

- Le site présente un potentiel solaire évident avec une exposition sud très avantageuse,
- Le forme du dôme et la qualité de la réhabilitation permet d'envisager une implantation sans contraintes majeures,
- Le site correspond aux attentes du Ministère de l'Energie et des engagements nationaux en terme de développement des énergies renouvelables,
- La démarche de mise en comptabilité règlementaire (PLU et ICPE) est tout à fait envisageable (à l'instar de ce qui a été réalisé par EnR 64 pour le site de Bénéjacq en lien avec la mairie et Communauté de Communes du Pays de Nay),
- Le potentiel solaire correspond à la consommation de 2000 habitants /an avec une puissance installée d'environ 2MW (méga Watt)

EnR 64 propose également que les administrés (de la commune voire de l'intercommunalité) puissent s'impliquer dans la réalisation de ce projet par le biais d'un financement participatif. Compte tenu des nombreux avantages de ce projet (environnemental, retombées économiques pour le territoire, production d'électricité renouvelable, aucun cout pour la commune) la poursuite de ce projet pourra être confiée à EnR64 dès le début 2020.

Approbation du PV de la séance précédente

Le procès-verbal de séance du 21 novembre 2019 est approuvé par 15 voix pour et 2 voix contre (M. A. MENORET-ULTRA, M. LUCANTE par procuration donnée à T. PENOUILH)

Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Le Maire rend compte au conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation.

Droit de préemption :

La commune n'a pas exercé son droit de préemption concernant les dossiers suivants :

- D.I.A. présentée le 06/11/19 par la selarl CARRAZE, BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré D818p, D823p, D827p, D826 situé Heuga d'Arrieu mis en vente par Adrien et Maxime BASSE-CATHALINAT.
- D.I.A. présentée le 22/10/19 par la selarl CARRAZE, BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré A 1367 situé 3 rue Jean Jaurès mis en vente par Christine BARREAU.
- D.I.A. présentée le 21/10/19 par Maître Arnaud FROUGIER, notaire à Serres-Castet (64) concernant l'immeuble cadastré AB n°25, situé PAE Monplaisir mis en vente par Sylvie et Pascale LASIERRA.
- D.I.A. présentée le 04/11/19 par la selarl CARRAZE, BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré AD 105, 115 et 136 situé rue du docteur Calmette cédé par la SCI ARMAT.
- D.I.A. présentée le 29/11/19 par Maître Christine LEGRAND, notaire à Morlaas (64) concernant l'immeuble cadastré A1754 et 1758 situé 16 rue des lilas cédé par DUPOUX SALAISONS.
- D.I.A. présentée le 26/11/19 par la selarl CARRAZE, BIROU-BARDE, notaires à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré AB46, AB47 et AB48 situé chemin Monplaisir mis en vente par la Communauté de Communes du Pays de Nay
- D.I.A. présentée le 26/11/19 par Maître Benoît MATTEI, notaire à Pau (64) concernant l'immeuble cadastré A394 situé 15 rue Raymond Arnaud cédé par la SCI BOS.
- D.I.A. présentée le 05/12/19 par Maître Amélie JUZAN, notaire à Saint-Jean-De-Luz (64) concernant l'immeuble cadastré AA165 situé avenue de la gare cédé par M. Georges PEDEFER.

Décision Modificative de Crédits n°3-2019

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision suivante :

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|---------------------------------------------|----------|-----------------------------|----------|
| Article (Chap.) - opération | Montant | Article (Chap.) - opération | Montant |
| 2151 (21) opération n°359 progr voirie 2018 | - 9 032 | | |
| 2151 (21) opération n°366 progr voirie 2019 | 9 032 | | |
| 213 (21) opération n°253 Trav de bâtiments | 8 110 | | |
| (020) Dépenses imprévues | - 8 110 | | |
| TOTAL | - | | - |

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------------------|--------------|------------------------------------|--------------|
| Article (Chap.) - opération | Montant | Article (Chap.) - opération | Montant |
| 61521 (011) Entretien espaces verts | 4 520 | 6419 (012) Remb. sur rémunérations | 4 663 |
| 66111 (66) Intérêts des emprunts | 143 | | |
| TOTAL | 4 663 | | 4 663 |

Attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Considérant qu'une nouvelle délibération du conseil doit être prise lors du changement de comptable du Trésor,

Considérant que M. Hugues DURAND a remplacé M. Philippe BERGEROO-CAMPAGNE à compter du 1^{er} août 2019,

Après en avoir délibéré, décide:

- De faire appel au concours de M. Hugues DURAND, receveur municipal, à compter du 1^{er} août 2019 pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

- De lui allouer l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité,
- Qu'en vertu de l'article 3 du même arrêté, cette indemnité sera acquise au receveur municipal pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal, sauf nouvelle délibération la modifiant ou y mettant fin.

Cession de terrain n°11 rue Jean Jaurès

Un morceau de la parcelle A 1593 représentant 8,45 m² et appartenant à la commune de Coarraze se trouve sur le parking situé au n°11 rue Jean Jaurès appartenant à M. Michel CAPDEBARTHE.

Par courrier du 28 novembre 2019, celui-ci demande donc que la commune lui cède ce terrain. Il s'engage à prendre en charge tous les frais de géomètre et d'établissement d'acte.

Par souci d'économie, Mme M.A. MENORET-ULTRA propose que la cession se fasse par un acte en la forme administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la cession gratuite à M. Michel CAPDEBARTHE d'une bande de terrain de 8,45 m² issue de la parcelle A 1593.
- Précise que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de M. Michel CAPDEBARTHE.
- Autorise le Maire à établir un acte en la forme administrative pour cette transaction.
- Désigne M Alain GARCES, adjoint, pour représenter la commune et signer l'acte.

Le 23 décembre 2019

Le Maire,